

DECLARATION DE KRIBI SUR LA PROTECTION DES OCEANS

Kribi le 08 Juin 2019

Nous, leaders administratifs et traditionnels, des élus locaux, la jeunesse, etc., participants à la célébration de la Journée Mondiale des Océans ;

Ayant suivi avec une attention particulière les différentes articulations de la célébration dans la ville de Kribi de la présente édition 2019 de la Journée Mondiale des Océans ;

Mue par la volonté de contribuer à la sensibilisation et à la mobilisation de tous les acteurs de développement à la protection des océans ;

Adoptons, la présente Déclaration de Kribi sur la protection des océans, ce 8^{ème} jour du mois de mai 2019, en pleine reconnaissance de l'importance et l'urgence pour le Cameroun donner plus d'importance à la protection des océans ;

☞ *Rappelons que :*

- L'Assemblée Générale des Nations unies «a désigné le 8 juin Journée Mondiale de l'Océan à compter de 2009». (Résolution adoptée par l'Assemblée Générale, A/RES/63/111, Océans et droit de la mer, paragraphe 171) ;
- Le Cameroun dispose d'une importante côte marine dans ses Régions du Littoral, du Sud, et du Sud-Ouest sur une distance de 402 Km ;
- La côte maritime Camerounaise est restée longtemps sans attention particulière en ce qui concerne sa protection et sa conservation est exposée à de nombreuses attaques : Pirates de mer, pêcheurs illégaux, pollution, etc...

☞ *Reconnaissons que :*

- Le gouvernement a la responsabilité du leadership pour ce qui est de la dynamique visant à mobiliser une contribution optimale des océans au développement du pays ;
- Le Gouvernement et ses partenaires locaux, nationaux, bilatéraux et multilatéraux fournissent des efforts pour la protection de l'environnement ;
- La nécessité de la prise en compte des dimensions culturelles et sociétales dans les actions de développement de la protection des océans.

☞ *Avons convenu de :*

- Porter les messages de la protection des océans au Cameroun aux niveaux de réflexion sur le développement du Cameroun les plus élevés.

☞ *Exhortons :*

- **Les Sénateurs et les Députés à :**
 - Prendre les mesures législatives pour la protection des océans ;
 - Pourvoir des ressources spécifiques pour la protection des océans ;
 - Intégrer dans leurs messages en toute circonstance, le concept de protection des océans.
- **Le Gouvernement à :**
 - Développer un programme national de protection des océans ;
 - Dégager des ressources humaines, financières et matérielles pour la protection des océans ;
 - Donner à la Journée Mondiale de Océans une dimension nationale avec rotation de la célébration entre les villes des zones maritime.
- **Les collectivités territoriales décentralisées des zones maritimes à :**
 - Inscrire des interventions de protection des océans dans les plans locaux de développement et en assurer la réalisation ;
 - Mobiliser les ressources multiformes de toute part pour soutenir la protection des océans ;
 - Mutualiser leurs efforts pour plus d'efficacités dans la protection des océans.
- **Les leaders traditionnels de la zone côtière du Cameroun :**
 - Faire le plaidoyer auprès des partenaires de développement pour des actions de protection des océans
 - Mobiliser les ressources de toute nature pour des actions de protection des océans.